



L'an second de la republique une indivisible et le
second mesme an nous Jean granjier commissaire
nomme par les citoyens administrateurs du District de
montignac pour faire la vente des vins et autres
dites de certains dans les maisons des peres et meres
des bourgeois et des personnes nées en reclusion, et
n'ayant pu trouver d'acheteurs pour faire la vente
nous nous sommes transportes a la maison commune
de Albonac et acquis la municipalite de nommer
deux de leur membres pour nous accompagner au
lieu de la bermondie pour assister a la vente que
nous entrevoions faire du vin qui s'y drove, et
les citoyens cooperant et requier officiers municipaux
ayant ete designes par nous ont accompagne au
lieu de la bermondie ou etant arrives avons fait
ouvrir la cave et percer deux futs qui sont deux
ceux ou y avait du vin, et s'en est drove un
ou y a du vin de deux ans qui s'est drove bon
plus un second dans lequel il y a du vin de l'annee
en peu fute et enfin le drove totalement fute
le quel nous avons mis a l'encherre tout droit

Sur quoy s'est presente le citoyen chalard qui a
encheri sur led. vin a dix livres la charge. 10⁰⁰

plus le citoyen Jean grand a dix livres.
dix sols.

10⁰⁰ 10⁰⁰

plus le citoyen castelane a six livres
a douze livres la charge.

12⁰⁰

plus pierre delport a six livres
somme de quatorze livres.

14⁰⁰

plus led. castelane a six livres
somme de quinze livres.

15⁰⁰

Et personne plus ne s'étant présentée
présenté pour six livres nous avons adjugé
led. vin au citoyen castelane a raison de quinze
livres la charge. Et renvoyé a un autre jour faire
mesurer et a led. castelane signer. Castelane
Et attendu qu'il n'y a plus aucune espèce de denrée

à vendre avons clos le present verbal Et ont
est. officiers municipaux signé avec nous led.
requier n'a signé pour ne savoir de ce Enquis.

Commissaire

Grangier & Comp.
Comme

Etad venant le seigneur messior second de la
republicque une indivisible nous commissaire sus.
nous sommes transporté en compagnie du citoyen
l'honneur de legier par le citoyen cartalane adjudicataire
du vin atoy vendue cy dessus pour faire mesurer led.
vin arrivé au bourg de l'honnac nous avons
requis la municipalité de comettre quel qu'un des
membres de la municipalité pour nous accompagner
au lieu de la bernonnie pour assister au
mesurage surquoy les officiers municipaux ont
designé le citoyen de requier officier municipal
et depositaire de la clef de la cave, lequel nous
ayant accompagné au lieu de la bernonnie et
ouvert la cave nous avons procédé au mesurage
du vin et qd by en est tiré nous avons surmonté
aucun n'estait plein la quantité de quatre charges
et demy qui montent à raison de quinze livres
livres la charge la somme de soixante sept livres
dix sols dont nous avons fait le present verbal
Et n'a le l'honneur signé avec nous Et non led.
requier pour ne savoir de ce Enquis.

L'honneur Grangier & Comp.
Comme

Enregistré au Montepour de 11
au 2 de la République de 11
M. de la République de 11